

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le deux du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 23/10/2015.

Présents : MM. Bernard BRUNET - Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Excusés : MM. Carole DESCHAMPS – Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : Mme Katia GENILLON.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL 2015 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte l'ajout de crédits aux comptes ci-dessous :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 Titres annulés (exercice antérieur)	5 500.00 €
R 758 Produits divers de gestion courante	5 500.00 €

2) CANTINE SCOLAIRE

L'assemblée générale du Sou des Écoles, qui s'est tenue le 12 octobre dernier, a démontré un bilan financier satisfaisant. Ce qui n'est pas le cas pour la Cantine Scolaire, gérée par le Sou des Écoles, puisque ce dernier doit renflouer régulièrement les comptes financiers du Restaurant Scolaire. Chaque manifestation organisée fait l'objet d'un partage des bénéfices entre le Sou des Écoles et la Cantine Scolaire. 3 292 repas dont 172 repas adultes ont été servis à la Cantine pour l'année scolaire 2014/2015 au tarif de 3.50 € le repas par enfant et 4.65 € pour les adultes. Le prix de revient d'un repas s'élève à 5.09 € par personne (frais d'alimentation et de personnel).

A cet effet, Monsieur le Maire a reçu deux représentantes de l'Association, lesquelles ont sollicité une implication plus active de la Municipalité envers le Restaurant Scolaire, comme suit :

- augmentation de la subvention municipale à raison de 1.00 € par repas ;
- engagement de la Municipalité à prendre les fleurs à leur « marché ».

Monsieur le Maire énumère les actions prises en charge par la Collectivité au profit de la Cantine Scolaire : mise à disposition gratuite des locaux, financement des frais d'électricité, d'eau et de gaz, de l'assurance des locaux, du nettoyage des vitreries 2 fois par an, de la vérification des installations électriques et des extincteurs, subvention versée à hauteur de 0.50 € par repas servis. Il précise que la Collectivité ne prend plus les fleurs agrémentant le village auprès de l'Association pour des raisons financières ; le budget communal étant également de plus en plus restreint.

Suivant en cela son exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la décision à adopter.

Après réflexion et délibération, le Conseil Municipal :

- vote une subvention de l'ordre de 0.80 € par repasservis (3 282), soit 2 625.60 € ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2015, article 6574.

2) ORGANISMES BANCAIRES

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité auprès des organismes bancaires ayant accordé un ou plusieurs prêts à la Collectivité, une renégociation. Que ce soient le Crédit Agricole, la Société de Financement Local (établissement gestionnaire de la Caisse Française de Financement Local) ou la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, tous ont répondu négativement à cette demande pour les raisons suivantes :

- certains contrats de prêts ne prévoient pas de possibilité de renégocier les conditions financières ;
- pour d'autres, une indemnité actuarielle est à calculer et du fait des niveaux de refinancement historiquement bas, toute opération de renégociation est rendue perdante financièrement pour la Commune.

Le Conseil Municipal souhaite connaître le montant de l'indemnité actuarielle ➤ La Caisse d'Épargne sera donc questionnée à ce sujet.

3) PHOTOCOPIEURS ÉCOLE ET MAIRIE

Monsieur le Maire a été alerté par le Groupe PROGISOFT-PROCONCEPT sur l'état du copieur de l'École qui devient obsolète et onéreux au niveau du coût à la page. Aussi, des propositions ont été sollicitées auprès de différents prestataires pour le remplacement du copieur de l'École ainsi que celui de la Mairie, pour lequel serait versée une indemnité de résiliation du contrat de location en cours. Toutes les offres n'ayant pas été réceptionnées, l'étude est reportée au prochain Conseil Municipal.

4) MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Des propositions chiffrées pour l'acquisition d'un PC portable ou d'une unité centrale sont en attente de réception. Elles seront également examinées au prochain Conseil Municipal.

II/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire expose que l'avis d'appel public à la concurrence a été diffusé sur le journal Le Progrès Rhône et mis en ligne sur la plateforme Klekoon et le site internet de la Commune où le dossier de consultations des entreprises peut être téléchargé.

La date limite de réception des plis est fixée au mardi 10 novembre 2015, à 16 h 00.

L'ouverture des plis aura lieu le vendredi 13 novembre 2015, à 18 h 30, à la Mairie en présence de la Commission d'Appel d'Offres.

Une demande d'autorisation d'aménager un ERP relative à l'accessibilité est en cours d'élaboration.

Suite à la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie signée avec le SYDER, un rendez-vous sera pris avec un technicien pour définir les modalités d'établissement du dossier administratif.

2) CAFÉ RESTAURANT

Monsieur le Maire avise que la SARL BIANCO est en liquidation judiciaire simplifiée suite au jugement du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE du 22 octobre 2015 (annonce judiciaire et légale parue sur l'hebdomadaire « L'ESSOR ») Les déclarations de créances sont à déposer. Un état des lieux du fonds de commerce a été effectué le jeudi 29 octobre 2015 par le mandataire du Tribunal de Commerce, qui a récupéré et conservé les clés. Le Conseil Municipal s'interroge sur les conséquences de cette liquidation judiciaire simplifiée, dans le cas où il n'y aurait aucun acheteur ? Que devient la licence ? Peut-elle faire l'objet d'une acquisition seule ?... Des

renseignements seront pris auprès du service « assistance juridique » du Centre de Gestion, de la Chambre de Commerce, du Tribunal de Commerce...

Monsieur le Maire annonce que la Collectivité a enfin perçu du Liquidateur NOIRAIX-PEY la somme de 8 589.93 € relative à la dette due par « Le Chiroublon » ainsi que 3 079.01 € correspondant aux sommes émises à titre provisionnel.

3) SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire annonce qu'à la suite de la visite du groupe de la Sous-commission départementale de sécurité pour les établissements recevant du public, qui a eu lieu le 07 octobre dernier, un avis favorable a été émis à la poursuite de l'exploitation de la Salle des Fêtes, avec cependant des prescriptions à respecter impérativement : supprimer les blocs-portes et tout encombrant (frigo, balais, seau...) situé dans le SAS de dégagement entre la cuisine et le bar... C'est le 04 novembre 2015 que la Sous-commission départementale de sécurité statuera vraiment sur ce dossier.

4) CHAPELLE SAINT-ROCH

L'étude est en cours de réalisation par l'Architecte Patrice SALÈS après la visite de son assistante sur les lieux.

III/ VOIRIE

Monsieur le Maire signale :

- Les travaux de réfection de la voie communale n° 11 au lieu-dit « Le Fêtre » sont réalisés en partie : décaissement et création de cunettes – l'enrobé sera effectué au printemps 2016 afin de permettre le tassement de la chaussée suite aux travaux de rénovation des canalisations d'eau potable.
- L'entreprise LABROSSE est intervenue pour le passage du giro-broyeur et de l'épareuse sur un chemin rural menant au château d'eau du « Fêtre ».
- En vue de la programmation des travaux de voirie à la CCSB pour l'exercice 2016, une réunion de la Commission communale est fixée au vendredi 20 novembre 2015, à 14 h 00 pour effectuer une tournée sur les chemins communaux, qui permettra de recenser les besoins. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été évoqué la réfection de l'Allée des Géraniums mais il convient au préalable de vérifier si des travaux de changement des canalisations d'eau potable sont nécessaires. La voie communale de « Fonds Bâteaux » mériterait également une réfection...
- La Communauté de Communes Saône Beaujolais a versé récemment les crédits de fonctionnement de la voirie pour l'exercice 2015, soit pour notre Collectivité, 3 736 €. Concernant l'investissement, la Commune devrait se voir allouer les mêmes montants que l'exercice 2015.

IV/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD

A l'issue de la réunion de la Commission Assainissement du 02 octobre dernier, Monsieur BRAILLON de CALAD'ETUDES a déterminé l'emprise au sol pour l'installation du poste de refoulement, soit 40 m². Monsieur le Maire informe qu'il a adressé un courrier aux propriétaires de la parcelle cadastrée B15 (Mesdames Jeanne DUFOUX et Ghislaine MORIN) proposant l'acquisition de la partie de terrain nécessaire à l'emprise du poste par la Commune. Il attend leur réponse pour prendre éventuellement contact avec un géomètre en vue d'effectuer la division de terrain.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

A/ COMMISSION GESTION DES DÉCHETS : Monsieur Gontran BODESCOT rapporte les sujets évoqués lors de la réunion de cette commission, à savoir :

- Développement des animations sur le tri sélectif au Point d'Apport Volontaire dans les écoles et conditions de prises en charge ;
 - Distribution des sacs de pré-collecte du verre ;
 - Nouveau marché de collecte des emballages ménagers recyclables au 1^{er} novembre attribué à la Société SUEZ SITA CENTRE-EST ;
 - Discussion sur les collectes supplémentaires des ordures ménagères dans certaines Communes ;
 - Problèmes des gardiens des déchèteries...
- Une réunion de la Commission Environnement se tiendra le 04 novembre 2015, à BEAUJEU.

B/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Il s'est tenu le 08 octobre dernier et a eu pour principal sujet l'évocation des perspectives d'évolution du territoire avec l'approbation des élus à la constitution d'un territoire cohérent autour du bassin de vie existant, entre ceux de MÂCON, au nord, et VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, au sud, et indépendant de celui-ci.

2) COLLÈGE JEAN-CLAUDE RUET

La réunion du 15 octobre 2015 a rassemblé les Maires du groupement de Communes dont les élèves fréquentent le Collège Jean-Claude RUET à VILLIÉ-MORGON. 13 élèves de CHIROUBLES se rendent au Collège. La situation des dépenses réalisées ou engagées sur subventions des Communes a été exposée.

3) SYDER

L'enfouissement des réseaux secs au Bourg, depuis la Place de la Poste en direction des « Bonnes » touche à sa fin puisque la réfection de la chaussée est prévue à partir du 04 novembre 2015 et ce, pour une durée de 3 jours. Restera les poteaux à enlever.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) Défilé du 11 Novembre : Monsieur le Maire invite les Conseillers à assister au défilé prévu à 10 h 00. Rendez-vous est donné à 9 h 30 pour la préparation de la Salle des Fêtes. Madame Katia GENILLON se charge de l'achat de la gerbe et des brioches et/ou des tartes au sucre.

2) Vœux du Maire : En vue de l'établissement du calendrier des manifestations 2016, Monsieur le Maire propose de fixer la date pour la cérémonie des « Vœux du Maire » ➤ le Conseil Municipal fixe le Samedi 16 janvier 2016, à 18 h 30.

3) Rallye LYON CHARBONNIÈRES RHÔNE : Monsieur le Maire informe qu'il a donné l'autorisation aux organisateurs du Rallye d'organiser le passage du rallye sur le territoire de la Commune les vendredi 22 et samedi 23 avril 2016.

4) Remerciements : Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements de la famille JAMOT pour les marques d'affection émises à l'issue du décès de Monsieur Jean JAMOT.

5) Élections Régionales : Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller le projet pour l'élaboration du tableau des permanences pour la tenue du Bureau de Vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

6) Conseil Technique pour le Fleurissement du Rhône : Suite à la décision du Président du Conseil Départemental de réduire de 50 % le financement alloué au Conseil Technique pour le

Fleurissement du Rhône, ce dernier envisage de ne pas organiser la remise des prix des concours départementaux en janvier prochain.

7) Bibliothèque : Madame Nathalie GARCIA évoque une exposition de l'association KAURI, qui se tiendra au Point Lecture le 05 décembre 2015. Une information sera diffusée.

8) Coupure d'électricité : Madame Katia GENILLON questionne sur les coupures d'électricité devenues assez récurrentes sur le territoire de la Commune. La dernière coupure d'électricité a été très importante et a duré plus de 6 heures avant un rétablissement à la normale (chute d'un arbre sur une ligne à haute tension).

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 07 décembre 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 10.

